

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 68

présenté par

Mme Thourot, M. Vuilletet, Mme Abadie, M. Anglade, Mme Avia, M. Boudié, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Eliaou, M. Euzet, M. Fauvergue, Mme Forteza, M. Gauvain, M. Gouffier-Cha, Mme Guerel, Mme Guévenoux, M. Houbron, M. Houlié, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mendes, M. Mis, Mme Moutchou, M. Paris, M. Person, M. Pont, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, M. Tourret, Mme Zannier, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est engagée à mener une réforme de l'ordonnance du 2 février 1945. L'avant-projet d'ordonnance sera soumis une large concertation à laquelle participent les parlementaires.

Les dispositions relatives à l'excuse atténuante de minorité seront examinées à l'issue de ces concertations.